



Dans... le sillage du COMPAS

Le sillage n°3/06

Depuis plus d'une dizaine d'années, le COMPAS vous accompagne dans la connaissance et l'analyse des réalités sociales.

Ce document est notre retour des observations croisées réalisées à partir de nos travaux, notre contribution à une réflexion plus large...

Actualités du COMPAS...

Observation
Évaluation
Étude
Formation
Informatique

Sommaire

☐ Actualités du COMPAS – 1

☐ Chemin faisant... – 2

Les familles monoparentales : définitions, situations et conditions

☐ Point de vue... – 6

L'épreuve du dilemme chez les intervenants sociaux

☐ Balise biblio... – 8

Références utilisées dans les articles

☐ A noter dans la b@se doc... du COMPAS – 9

« Famille » - « Démographie »

Quelques interventions en cours ou parmi les plus récentes :

→ De nouvelles Analyses des Besoins Sociaux (en cours ou à venir) : Athis-Mons, Cannes, Châlons-en-Champagne, Millau, Bar-sur-Aube, Vernouillet, etc.

→ L'accompagnement et la mise en œuvre d'un observatoire économique pour le compte de l'agence de développement économique du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.

→ Réalisation pour le Conseil Général du Bas-Rhin de l'état des lieux du Plan Départemental d'Insertion 2007/2009.

→ Projection des effectifs de collégiens à 5 et 10 ans pour quatre collèges du nord de la Gironde, afin d'adapter soit la carte scolaire soit le parc de collèges.

→ Enquête sur les "travailleurs pauvres" usagers des structures d'aides, pour le compte de la Ville d'Angers.

→ Enquête auprès des jeunes de la ville d'Angers fréquentant des structures, sur des thèmes variés allant de l'emploi au logement en passant par la santé et la citoyenneté.

→ Les évaluations de PLIE (Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi) continuent, avec notamment, dans le cadre des dernières interventions, une enquête qualitative sur la perception des fonctions du PLIE comme partenaire, une étude des freins psycho-sociaux et de santé dans l'accès à l'emploi, une analyse des écarts de durées d'action entre le prévu et l'effectif...

Les outils et méthodes :

- Dans le cadre du logiciel Babord créé par le COMPAS (permettant la mise en valeur statistique et cartographique de données ; cf. présentation sur le site Internet), un développement en cours offrira bientôt la possibilité de mesurer les distances qui séparent une population lambda des services et équipements pouvant lui être utiles. Cela devrait permettre d'améliorer les évaluations des adéquations offre/demande ainsi que de mieux travailler les questions de réorganisation territoriale...

• Le COMPAS a travaillé sur la divortialité à partir d'un indice comparatif permettant de comparer l'importance des divorces territoire par territoire et en tenant compte de la structure par âge de la population (contrairement à l'utilisation simple du taux de divorces).

Participation à des colloques, conférences... :

Les 24/10/06 – Intervention au congrès de l'UNCCAS à Metz sur l'Analyse des Besoins Sociaux.



Chemin faisant...

(...dans le sillage des
études réalisées par le
COMPAS)

L'institutionnalisation
de la notion de
"famille
monoparentale"
devait permettre
de ne plus
stigmatiser les
"filles mères" et
les divorcées.

Les familles monoparentales : définitions, situations et conditions

Avant de définir la notion de famille monoparentale, nous devons dans un premier temps pointer la difficulté à proposer une définition de la famille capable de rendre compte de toute la complexité qu'elle recouvre d'un point de vue anthropologique.

Pour le « Dictionnaire suisse de politique sociale^[1] », « *la définition classique de Murdock^[2], "Groupe social caractérisé par la cohabitation et la coopération d'adultes des deux sexes, dont deux au moins entretiennent des relations sexuelles socialement approuvées et qui élèvent ensemble les enfants nés de cette union ou adoptés", ne fait plus aujourd'hui l'unanimité tant au plan institutionnel qu'au plan statistique : les cohabitations sans mariage, les familles monoparentales, les couples sans enfant, voire l'autonomie professionnelle des conjoints ou les formes de vie commune sans toit commun apparaissent comme autant de défis à une définition unique du groupe familial.* »

En réalité, François de Singly^[3] note la quasi-impossibilité de proposer une définition stabilisée de la famille tant celle-ci peut renvoyer à des formes, fonctions et fonctionnements différents, eux-mêmes variables selon les périodes historiques et les contextes culturels.

Il fait notamment remarquer que la famille définie à partir de la naissance d'un enfant, si elle semble s'imposer aujourd'hui en France, est une acception relativement récente (une dizaine d'années). Pour autant, lorsque deux personnes, même sans enfant, se marient, c'est bien encore aujourd'hui un livret de famille qu'on leur remet.

D'autre part, faire explicitement référence à la différence des sexes dans la définition de la famille, conduit à s'interroger alors sur la reconnaissance de groupes domestiques fondés soit sur la monoparentalité soit, plus encore, sur l'homoparentalité.

Ainsi, selon François de Singly, une définition a minima de la famille, pourrait consister à dire qu'il s'agit d'un mode d'organisation spécifique de la vie privée qui, à certains moments,

prend tel ou tel type de forme, et dont une des fonctions universelles est, lorsqu'il y a enfant, de mettre de l'ordre d'une génération à l'autre, de contribuer donc à un certain ordre social.

D'autre part, la statistique comme les politiques publiques ont besoin de définitions relativement stables pour asseoir leur analyse ou leur action. Ces définitions prennent alors le statut de catégorie statistique et/ou administrative.

La notion de « famille monoparentale » traduit donc, mais seulement depuis 30-40 ans, la reconnaissance comme famille du groupe domestique constitué d'un parent élevant sans conjoint ou concubin son ou ses enfants.

Autrefois utilisé à propos des veuves avec un ou plusieurs enfants, ce terme s'imposa, notamment par l'action de féministes, afin que soit rassemblées sous un même vocable, et non plus stigmatisées, non seulement des veuves mais également des « filles mères » et des femmes divorcées (Lefaucheur^[4], 1985).

En fait, posée comme catégorie, la notion de « famille monoparentale » tend à laisser dans l'ombre des réalités plus complexes qu'elle ne le laisse supposer : notamment des familles monoparentales peuvent être hébergées (chez des parents notamment) ou au contraire héberger quelqu'un (un grand-parent par exemple), un parent élevant seul son enfant peut entretenir par ailleurs une relation affective sans pour autant former un couple sous un même toit, etc.

Ainsi, une étude de la DREES sur des données de 1996, montre que 7% des familles monoparentales sont hébergées ^[5]. Par ailleurs, l'enquête *Étude de l'Histoire Familiale* (EHF) ^[6], réalisée la même année que le recensement de la population de 1999, montre qu'environ 10% des parents de famille définie comme monoparentale par le RP, déclarent en réalité vivre en couple (bien qu'en logements séparés).



De la même manière, 8% déclarent vivre dans un ménage où vivent d'autres adultes (grands-parents, oncles, tantes, amis, etc.).

D'autre part, il importe de noter que la situation de monoparentalité est loin de présenter un caractère pérenne. Remises en couple et départs des enfants expliquent le caractère souvent transitoire de cette situation.

Enfin, cette terminologie tend parfois à « gommer » l'existence pourtant effective du deuxième parent (le plus fréquemment le père) et de surcroît son degré d'implication dans l'éducation et la prise en charge des enfants.

Du point de vue de la statistique, nous retiendrons la définition de l'INSEE ; du point de vue de l'aide sociale, celle des CAF (Caisses d'Allocations Familiales).

L'INSEE définit donc une famille monoparentale de la manière suivante : « une famille monoparentale comprend un parent isolé (parent seul sans conjoint) et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant) ».

Cette définition ne donne pas de limite d'âge aux enfants en question.

Dans la suite de ce texte, cette définition sera reprise mais sera donc restreinte aux enfants de moins de 25 ans. Cette restriction est, là encore, devenue courante dans le traitement statistique de cette question.

Pour la CAF, sont considérées comme parents isolés les personnes veuves, divorcées, séparées, abandonnées ou célibataires qui assument seules la charge effective et permanente d'un ou plusieurs enfants, à condition qu'elles ne vivent pas maritalement.

Les enfants sont considérés à charge jusqu'à 20 ans (21 ans pour le Complément Familial et les aides au logement) d'une part s'ils sont sans activité professionnelle ou si leur rémunération mensuelle est inférieure à 55% du SMIC et, d'autre part, s'ils ne sont pas eux-mêmes allocataires (par exemple, Allocation de Parent Isolé ou Aide au logement Étudiant) même s'ils habitent toujours avec leur(s) parent(s) (dans le cas du RMI, les enfants sont à charge jusqu'à 25 ans).

Ces deux définitions se distinguent à la fois par la notion d'« enfant à charge » et par le critère d'âge.

Par ailleurs, la temporalité des données recueillies diffère, puisque l'INSEE est

conditionné au recensement de la population, alors que la CAF peut fournir annuellement des données à partir de son fichier d'allocataires.

Nous comprenons ainsi que la comparaison statistique entre l'INSEE et la CAF n'est pas pertinente.

Pour la suite, nous utiliserons donc, sauf indication contraire, la source INSEE liée aux recensements de la population dont le plus récent date de 1999.

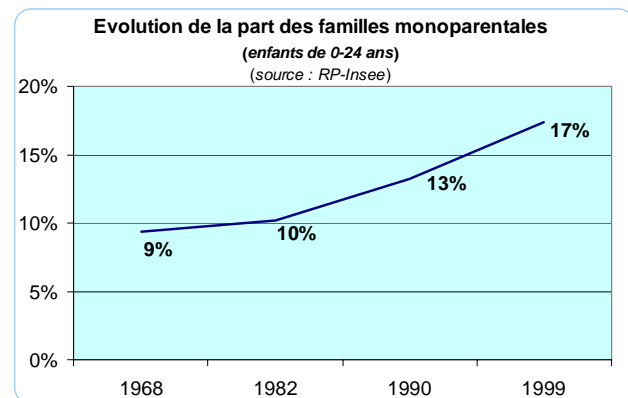
Socio-démographie des familles monoparentales :

Être parent isolé constitue de moins en moins une situation exceptionnelle.

Le nombre de foyers monoparentaux (avec enfant(s) de 0-24 ans) a fortement augmenté entre les deux recensements (+ 27%), passant de 1,2 million en 1990 à 1,5 million en 1999. Cette progression tend néanmoins à se ralentir semble-t-il.

En 1999, les familles monoparentales représentent 17% des foyers avec enfants de 0-24 ans (contre 9% en 1968).

A leur tête, on trouve des femmes dans 86% des cas (92% au sens des CAF) ; en moyenne plus âgées que celles vivant en couple.



Au total, ce sont 15% des enfants de moins de 25 ans vivant en famille qui sont élevés par un seul parent (contre 11% en 1990) – même s'ils gardent des liens avec l'autre parent.

En outre, les familles nombreuses (3 enfants ou plus) sont moins fréquentes chez les familles monoparentales (13%) que parmi les couples avec enfants de 0-24 ans (22%). Toutefois, entre les deux recensements de 1990 et 1999, leur nombre a nettement progressé (+29%) alors que les familles nombreuses dans leur ensemble ont plutôt eu tendance à se raréfier (-9%).

Une famille avec enfant(s) sur six est monoparentale. Un enfant sur sept est concerné



Nombre d'enfants	Familles monoparentales (avec enfants de 0-24 ans)			Ensemble des familles (avec enfants de 0-24 ans)		
	Eff.	%	Evolution 1990-1999	Eff.	%	Evolution 1990-1999
1 ou 2 enfants	1292772	87%	+27%	6871118	80%	-2%
3 enfants ou plus	200889	13%	+29%	1733332	20%	-9%
Total	1493661	100%	+27%	8604450	100%	-3%

Sources : RP-Insee

Enfin, les parents de familles monoparentales sont aujourd'hui d'abord des divorcés (47% en 1999), puis des célibataires (32%) et des veufs (11%). En 1968, les veufs étaient majoritaires (54%), les divorcés 17% et les célibataires 8% [6].

Monoparentalité et accès à l'emploi :

Bien qu'aussi fréquemment en emploi que celles en couple (64%), les mères de familles monoparentales sont plus touchées par le chômage que les autres (elles sont donc moins souvent mères au foyer). Par ailleurs, le fait d'être également une famille nombreuse accroît les risques de chômage, ce qui ne s'observe pas chez les familles « biparentales ».

Les mères seules sont aussi plus concernées par les emplois à durée limitée : 13% de celles occupant un emploi sont en CDD, intérim, contrat-aidé ou stage contre 9% pour les mères en couple. Le différentiel est encore plus important pour les femmes de moins de 35 ans : 24% pour les mères seules contre 13% pour les mères en couple [6].

Pour partie, ces aspects peuvent s'expliquer par le fait que les parents de familles monoparentales sont en moyenne moins diplômés que les autres. « L'écart de niveau de diplôme est ainsi particulièrement important pour les femmes jeunes : seulement 26% des femmes seules âgées de moins de 35 ans ont un diplôme égal ou supérieur au bac contre 41% de celles qui vivent en couple. L'écart est encore plus net pour celles qui ont moins de 30 ans, alors que ces femmes appartiennent à des générations qui ont connu une forte hausse globale du niveau de qualification » [6].

Mais, parallèlement, la logique de nécessité dans laquelle sont souvent ces familles monoparentales pousse davantage les parents à accepter des emplois même de courtes durées et à privilégier le temps plein.

En effet, nous constatons que les mères seules sont moins souvent sur des emplois à temps partiel que celles en

couples (27% contre 38%).

De plus, l'accès à l'emploi des parents isolés pose souvent d'autres problèmes connexes comme l'accès à une mobilité facile ou encore celui à un mode de garde d'enfant(s).

La conciliation vie familiale/vie professionnelle est d'autant plus difficile pour les mères de familles monoparentales que les enfants sont d'âge préscolaire ; notamment parce qu'elles sont le plus souvent seules à devoir jongler entre horaires de travail et horaires des modes de garde, parce que face à leur faible niveau de ressources le coût de la garde peut rester un problème et tout simplement parce qu'elles sont plus souvent seules à assumer au quotidien l'entretien et l'éducation du ou des enfants.

Dès lors, beaucoup plus souvent que chez les mères en couple, cela conduit à un renoncement, au moins provisoire, à l'exercice d'une activité professionnelle.

Monoparentalité et pauvreté :

Les familles monoparentales sont en moyenne plus pauvres que les autres ; principalement du fait de la présence d'un seul revenu et du fait que celui-ci provienne d'une femme (le revenu moyen des femmes étant inférieur à celui des hommes).

Selon une étude du ministère de l'Emploi [7], pas moins de 42% des familles monoparentales ont, en 2001, avant transferts, des revenus inférieurs au seuil de pauvreté (50% du revenu médian), contre 16% pour l'ensemble des ménages. En ne prenant en compte que les familles avec au moins un enfant de moins de trois ans, le taux de pauvreté avant transferts atteint même 70%.

Le système de protection sociale et les pensions alimentaires corrigent assez nettement cette situation : après prestations sociales, 14% des familles monoparentales peuvent être considérées comme pauvres, contre 10% pour la moyenne des ménages.

Comme le remarque la Caisse nationale d'allocations familiales [8], la situation des familles monoparentales tend à se dégrader.

La logique de nécessité pousse les mères seules à être actives... bien que l'accès à l'emploi soit plus difficile et les contraintes plus importantes que pour les mères en couple



*Malgré le "plus"
incontestable
des transferts
sociaux, les
familles
monoparentales
restent plus
pauvres que
l'ensemble des
ménages*

Entre 1994 et 2003, le nombre de familles monoparentales titulaires du RMI a augmenté de 53%, alors que leur nombre total s'est accru d'environ 20%. Pour information, rappelons que l'API (Allocation de Parent Isolé), contrairement au RMI, permet aux familles monoparentales de passer au-dessus du seuil de bas revenus (seuil de pauvreté monétaire retenu par les CAF). Cela dit, les familles monoparentales en difficultés sont plus souvent bénéficiaires du RMI que de l'API (du fait des conditions d'attribution respectives de ces aides). Et plus généralement, *être parents en situation de grande précarité* (tel est le titre d'un ouvrage collectif réalisé à l'issue d'un colloque organisé par la Fondation pour l'Enfance en Février 2000) peut rarement ne pas avoir d'impacts sur le développement psychoaffectif des enfants ; en particulier parce que la pauvreté n'est pas qu'économique, qu'elle est aussi relationnelle, culturelle... et qu'elle travaille le rapport au corps, à l'alimentation, à la santé...

Également, l'exercice de la parentalité en situation de pauvreté, et *a fortiori* pour une famille monoparentale, n'est pas toujours chose facile quand la fonction d'autorité ainsi que la représentation symbolique de la loi, culturellement dévolues au père, doivent faire avec l'absence (ou au mieux la « présence absente ») de ce père, ou encore avec l'image d'un père disqualifié...

Enfin, dernier point, rappelons que pauvreté et conditions de logement entretiennent souvent des relations étroites. Or, « *les conditions de logement des familles monoparentales sont moins favorables que celles des couples avec enfants : elles sont plus souvent locataires et vivent plus fréquemment dans un logement exigü* » [7].

Marc Le Gallo



Point de VUE...

(...sur une
problématique ou une
question de méthode)

*Le professionnel
du social doit
souvent
composer avec
des situations de
dilemmes*

L'épreuve du dilemme chez les intervenants sociaux

Cet article trouve son origine dans une étude réalisée pour le compte de plusieurs commanditaires. Ces derniers, au nombre de trois, sont des institutions publiques du secteur sanitaire et/ou social.

Introduction

Faisant le constat commun, à la suite du repérage d'un certain nombre d'indices sur le territoire d'intervention qu'elles partagent, de l'existence problématique de populations extrêmement désocialisées ne se déplaçant pas, ou plus, par elles-mêmes vers les structures habituelles de prise en charge sociale et sanitaire, ces trois institutions décidèrent d'un partenariat qui allait se traduire par la mise en place d'une équipe mobile médico-sociale chargée d'aller à la rencontre de ces personnes qui le plus souvent ne demandent rien et assez fréquemment vivent « à la rue ».

Cette équipe est constituée de trois professionnelles : deux travailleurs sociaux (femmes) et une infirmière.

Dans cet article, j'ai choisi de me situer au niveau des pratiques des professionnelles. Cela dit, il est clair que la place tenue par leur institution de tutelle respective, les fondements axiologiques à ces dernières, leurs fonctions ainsi que la manière dont elles sont amenées à prescrire des rôles aux agents censés les représenter sur les terrains d'intervention, ne sont pas sans relation avec le positionnement de ces intervenantes (inter-venantes) dans les multiples entre-deux de leur pratique, à commencer par celui que constitue l'espace de relations existant entre l'institution au sens large et les « usagers » de l'action sociale.

Ces entre-deux propres aux interrelations entre institution, soi et autrui, génèrent souvent des situations de dilemmes et de « doubles contraintes » avec lesquelles ces professionnelles d'un travail sur le social doivent composer ; situations dans lesquelles elles se trouvent (ou se perdent) ; situations où elles sont sommées de décider dans

l'indécidabilité du dénouement de toute rencontre (c'est toujours a posteriori qu'une réponse apportée à un problème révèle sa pertinence, même relative).

C'est sur quelques aspects de l'un de ces dilemmes que je propose ici un développement. Le dilemme retenu est le suivant : le choix à la fois nécessaire et impossible, pour l'intervenant social, entre le souci de soi et le souci de l'autre dans l'exercice concret et quotidien de son action auprès des publics en très grandes difficultés.

Afin de bien saisir les registres sur lesquels est attendue cette équipe mobile médico-sociale, précisons, avant d'aller plus loin, quelles sont les missions qui lui sont confiées : elle est en effet missionnée pour aller, au titre de l'urgence sociale, vers les personnes en situation de grande précarité, en état de détresse sociale et sanitaire majeure, dans l'incapacité de formuler une quelconque demande pour la satisfaction de leurs besoins vitaux ; missionnée ensuite pour leur fournir les services de première nécessité ; et enfin pour tenter de les orienter/accompagner vers les structures déjà existantes en capacité d'assurer des prises en charge globales et des accompagnements sur la durée.

D'un point de vue plus institutionnel, il est aussi demandé à cette équipe à la fois de dépister les « souffrances sociales » non repérées et de ne pas se substituer aux institutions/structures déjà en place, c'est-à-dire de passer le relais, de mettre les personnes en lien avec ces dernières.

Engagement et distanciation

L'équipe entend très clairement ces missions. Aussi les professionnelles vivent-elles assez difficilement les échecs de passage de relais, et ainsi les cas où ces institutions ne peuvent fournir une prestation en réponse aux sollicitations de l'équipe.

Il apparaît assez clairement que la mission confiée à l'équipe est une mission parfois particulièrement périlleuse, voire peut-être impossible :



*Face à la
détresse
humaine parfois
insupportable, le
professionnel
doit faire un
choix à la fois
nécessaire et
impossible entre
le « souci de
soi » et le « souci
de l'autre »*

l'équipe est amenée à mettre le doigt sur des situations d'extrême détresse auxquelles elle doit répondre à plusieurs niveaux ; d'abord à un premier niveau d'actions concrètes auprès de la personne et pour lequel elle dispose d'une relative maîtrise et autonomie, et d'autre part à un second niveau caractérisé par le passage de relais auprès de circuits institués et face auquel elle se trouve en situation d'hétéronomie et de grande incertitude en perdant le contrôle des événements et du devenir de l'intervention.

Ces situations d'investissement d'un côté et d'incertitude de l'autre, et qui finissent souvent par leur échapper, les plongent parfois dans une certaine perplexité, voire dans une certaine forme de souffrance lorsque, comme cela arrive parfois, les circuits normalisés de prise en charge sanitaire et sociale ne satisfont pas à leurs sollicitations.

De la même manière, les situations où les interventions sont quelques fois impossibles du fait du refus des personnes d'être aidées font aussi parties de ses « échecs » qu'il faut accepter.

Ainsi, comme bon nombre d'intervenants du secteur sanitaire et social confrontés à la détresse humaine (voire à la violence) et à la difficulté d'y répondre, les professionnelles de l'équipe doivent, pour leur propre équilibre psychoaffectif, parvenir à faire la part des choses entre le « souci d'autrui » et le souci d'elles-mêmes. Elles doivent en effet pouvoir s'investir pleinement dans leur action et en même temps être capables de prendre suffisamment de recul quant à leurs pratiques et leurs limites, pouvoir combiner engagement et distanciation. Par nécessité pourrait-on dire, le « souci d'autrui » et le « souci de soi » sont, chez les professionnelles, indissociables. On peut percevoir assez aisément, me semble-t-il, les travers qui pourraient émerger d'une pratique qui exclurait l'un ou l'autre.

Le premier sans le second pourrait aboutir à une forme de don de soi auto-destructeur et le second sans le premier à une pratique techniciste extrême déshumanisante (pratique qui chosifie l'autre pour se protéger des conséquences d'une relation avec lui). Dans les deux cas l'intervention serait probablement impossible, non

seulement concrètement mais aussi d'un point de vue déontologique et éthique.

Cette nécessaire prise de distance renvoie au besoin d'une position d'extériorité par rapport à soi, c'est-à-dire d'une position où il s'agit de se décentrer pour diversifier les angles de vue sur son fonctionnement (afin de les croiser ensuite). Plusieurs « outils » peuvent aider à cela. Ils peuvent être particulièrement précieux lorsque, comme c'est le cas ici dans notre contexte, les institutions de tutelle produisent plus de confusion que de sens, brouillent les fonctions d'autorité et les niveaux de responsabilités du fait d'injonctions paradoxales en direction des professionnelles.

D'une certaine manière, cette extériorité peut alors venir de l'« intérieur », de l'« extérieur » ou combinatoirement des deux ; regardons quelques pistes (non exhaustives).

L'extériorité peut émerger par le biais d'un projet d'équipe cohérent, qui fasse sens, conçu collectivement (avec/entre les professionnelles) et que chacun des concepteurs peut s'approprier du seul fait qu'il s'en sent co-auteur. Ce projet sert de référence, cadre la pratique par la définition explicite des fins et des moyens ainsi que des stratégies d'action que relie ces derniers.

L'extériorité peut aussi émerger par le biais d'une intervention de tiers neutres extérieurs à l'équipe. Un intervenant-médiateur est alors sollicité pour des supervisions, des analyses de pratiques, voire des régulations d'équipe. Il peut l'être aussi pour des apports/soutiens techniques et/ou méthodologiques ; il joue alors le rôle d'« expert » garant de compétences. Cette intervention permet aux professionnelles, dans le premier cas de se décentrer, de prendre la mesure des interférences entre le personnel et le professionnel..., dans le second cas de pouvoir s'appuyer sur une légitimité d'expertise et ainsi d'asseoir leur décision et donc leur responsabilité lors de difficiles choix d'intervention...

L'extériorité peut encore émerger chez les professionnelles par le biais d'un recours à la conceptualisation et à des fondements théorico-pratiques concernant leurs interventions. Ici également un tiers peut être aidant, mais les professionnelles peuvent aussi



conduire par elles-mêmes ce type de réflexion (si on leur en donne les possibilités). Le recours à des courants théoriques et/ou méthodologiques pour penser leur action, pour réfléchir sur ce qu'elles sont en train de faire, constitue un moyen de mettre des mots sur des expériences, de mieux maîtriser les dimensions émotionnelles et les réactions trop spontanées, de relativiser par une approche globale ce qui arrive, ce que l'on voit et ce que l'on vit, etc. Cela ne revient pas à ne plus agir pour réfléchir, mais à pouvoir procéder à des allers/retours répétés, à une itération permanente, entre la réflexion et l'action, l'une et l'autre se nourrissant mutuellement (cf. la démarche de recherche-action).

L'extériorité peut enfin émerger par le biais d'un échange et d'une réflexion autour de retours d'expériences similaires.

Pour conclure... provisoirement

Nous trouvons posée ici la question du cadre d'intervention ou peut-être plutôt, pour notre équipe, celle de son insuffisance. Cette question apparaît comme essentielle dans l'explicitation de certaines interrogations autour du fonctionnement de l'équipe.

L'analyse fait apparaître que l'éclaircissement du cadre d'action de l'équipe ainsi que l'apport de quelques « outils » d'aide à la prise de recul, à la distanciation, doivent pouvoir aider les

professionnelles à assumer les moments d'incertitudes et d'hésitation dans leur pratique, à poser les limites de leur intervention, à asseoir la légitimité de leur travail, à faire en sorte que l'équipe trouve une place singulière parmi l'ensemble des acteurs agissant plus ou moins sur le même registre d'intervention, etc.

Plus largement il convient, pour les professionnelles de cette équipe mobile médico-sociale, d'assumer les contradictions inhérentes à leurs interventions, de ne pas trancher les dilemmes, mais au contraire de privilégier *les médiations* (en sens de B. Tricoire, 2002) qui substituent au « tiers exclu » le « tiers inclus », c'est-à-dire qui redonnent place et force au troisième terme que constitue la mise en rapport, la « pratique d'articulation » (I. Stengers, 1997) des antagonismes, des pôles contraires, afin qu'émergent dans/de ces entre-deux de nouveaux possibles qui éviteront la radicalisation des points de vue, des postures et des pratiques.

Marc Le Gallo

Cet article est une reprise partielle et arrangée de : "Souci de soi et d'autrui chez les intervenants sociaux : l'épreuve des dilemmes", Marc Le Gallo, in Exercices sociologiques autour de Roger Cornu - Dans le chaudron de la sorcière, L'Harmattan, Paris, 2005.

Références des articles :

Chemin faisant...

[1] <http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/>

[2] G.-P. Murdock, *La structure sociale*, Payot, Paris, 1972.

[3] F. de Singly, *Le soi, le couple et la famille*, Nathan, 1996 ; *Sociologie de la famille contemporaine*, Colin, 2004 ; *La famille : l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 1991.

[4] N. Lefaucheur, « Familles monoparentales, les mots pour le dire », dans F. Baileau, N. Lefaucheur, V. Peyre (dir.), *Lectures sociologiques du travail social*, CRIV, Les Éditions ouvrières, 1985.

[5] "Les familles monoparentales en Europe", *Etudes et résultats* n°66, juin 2000.

[6] Insee-Ined, *enquête EHF* 1999.

[7] "Les familles monoparentales et leurs conditions de vie", *Etudes et résultats* n°389, avril 2005.

[8] « 1,5 million de familles monoparentales sont allocataires des CAF », *L'e-essentiel* n°33, janvier 2005.

Point de vue...

• Bruno Tricoire, *La médiation sociale : le génie du tiers*, L'Harmattan, Collection Ingénium, Paris, 2002.

• Isabelle Stengers, *Cosmopolitiques*, T6, « La vie et le sacrifice », La Découverte, Collection Les Empêcheurs de penser en rond, Paris, 1997.

*L'appel à une
« extériorité »
peut constituer
une médiation
pour assumer les
dilemmes*

*Balise
biblio...*



Sur http://www.compas-tis.com/base_documentaire.php

A noter dans la b@se doc...

(...à partir de la base documentaire internet du COMPAS)

Dans la catégorie « famille » :
« Vie professionnelle et naissance » in *Population et Société*, n°426 (2006), INED.

Le sous-titre de ce n° est explicite : « la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes »... Ainsi, après la naissance d'un enfant, « les pères réduisent leur activité vingt fois moins souvent que les femmes ». Le sexe, le statut social, la structure familiale, l'éloignement de l'emploi... vont varier l'impact d'une naissance sur l'activité professionnelle des parents : notamment, lorsqu'il s'agit de personnes sans emploi, les chômeuses ont tendance à se décourager dans leur recherche d'emploi alors que les hommes l'intensifient. D'autre part, la réduction ou l'arrêt d'activité suite à une naissance sera plus fréquent chez les mères en couple que chez les mères seules.

Dans la catégorie « démographie » :
« Comment décrire la diversité des origines en France ? » in *Population et Société*, n°425 (2006), INED.

Dans la volonté d'une lutte toujours plus efficace contre les discriminations, la question de la constitution de « statistiques de la "diversité" » (que d'autres appellent « ethniques ») se pose de plus en plus souvent. Mais comment en rendre compte en conciliant intérêt pour la connaissance, respect de la vie privée et acceptabilité par la société ? Dans les faits, les individus apparaissent plus disposés à déclarer leur pays d'origine ou celui de leurs parents qu'à s'identifier à un groupe « ethno-racial ». D'autre part, s'ils reconnaissent l'intérêt de ces statistiques pour la connaissance, ils ont tendance à rejeter l'exploitation de fichiers de gestion qui comprendraient ce type de données.

Votre contribution :

Si vous souhaitez réagir au *Sillage du COMPAS*, voir aborder un sujet particulier, publier un texte relatif à celui-ci ou à un travail co-réalisé avec le COMPAS, contactez-nous par courriel à : sillage@compas-tis.com
Un comité de rédaction étudiera la question...

COMPAS-TIS

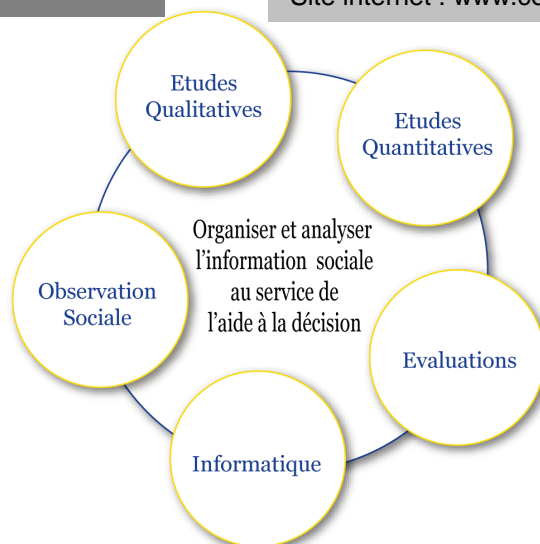
Centre d'Observation et de Mesure des Politiques d'Action Sociale – Traitement des Informations Sociales.

Siège : 15 ter Bd Jean Moulin, 44100 Nantes.
Téléphone : 02 51 80 69 80
Télécopie : 02 51 80 69 89

Antennes (Strasbourg ; Paris) :

- 24 rue de l'Yser, 67000 Strasbourg.
Téléphone : 03 90 41 09 18
- 64 rue Vieille du Temple, 75003 Paris.
Téléphone : 01 45 86 18 52

Courriel : contact@compas-tis.com
Site internet : www.compas-tis.com



Directeur du COMPAS :
Hervé Guéry
Coordinateur du Sillage :
Marc Le Gallo

© COMPAS-TIS 2006